

Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Décembre 2004, numéro huit

Face à la mondialisation Tisser des réseaux syndicaux

**Sodexo :
l'indigestion**

**La conversion
de Jean Charest**

**Non aux
caméras !**

Péril en la demeure

Sur la couverture arrière du livret des Statuts et règlements de la CSN, on retrouve la phrase suivante de Gérard Picard : « Les travailleuses et les travailleurs savent depuis longtemps que l'édifice social dans lequel ils vivent doit reposer sur deux piliers qu'il ne faut pas laisser ébranler : un régime démocratique et le syndicalisme. » Le moins que l'on puisse dire, c'est que la mondialisation secoue ces deux piliers.

Depuis quelques années, on assiste à des modifications substantielles de plusieurs lois sociales ou du travail afin de les normaliser, nous dit-on, avec celles des pays concurrents. C'est ainsi qu'on a vu apparaître des législations modifiant la durée des conventions collectives, des modifications à la loi des décrets de conventions collectives, des modifications pour encourager la sous-traitance ou encore des restrictions à l'assurance-emploi et moult autres législations inspirées du néolibéralisme, y compris des lois iniques pour retirer le droit de se syndiquer à des groupes de travailleurs.

Mais il n'y a pas lieu, pour autant, d'être pour ou contre la mondialisation : elle est, c'est un fait qu'on ne peut nier et sans doute un fait qui n'est pas appelé à disparaître. Il n'est donc pas question de se replier sur soi-même, de vouloir s'isoler ou encore de s'enfermer dans un corporatisme, fut-il pragmatique. Le véritable défi consiste à bien identifier les dangers de la mondialisation, ses forces, ses failles, ses faiblesses et les opportunités qu'elle peut offrir.

Ses forces, ce sont celles de l'argent. Ses faiblesses, ce sont ses atteintes à la démocratie. Ses failles, ce sont les fruits qu'elle ne livre qu'à quelques-uns. Ses opportunités, c'est à nous de les créer et de les saisir.

La mondialisation continuera de produire toujours plus d'interdépendance, car c'est un processus d'intégration des économies et des sociétés, d'interpénétration de l'information et même des cultures.

Mais hélas, laissés dans les mains d'idéologues néolibéraux et de compagnies qui ne pensent qu'à leurs profits, les effets de la mondialisation sont loin d'être généreux. Ce qu'ils créent depuis quelques an-



Claudette Carbonneau

nées, c'est un droit supranational, le droit au libre commerce qui aura pour effet, à terme et si on les laisse faire, d'invalider les législations et les règlements dans tous les domaines.

Au Québec, c'est sous la forme de l'Accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA, que nous avons pris conscience, de façon plus aiguë, de la mondialisation.

Plus que jamais auparavant, nous dépendons du fonctionnement de l'économie américaine. On n'a qu'à penser à Bombardier aérospatiale, à Abitibi-Consolidated ou encore à la hausse du dollar canadien, qui a pour effet de créer des ondes de choc importantes sur nos exportations et sur nos emplois.

Travailler pour une Amérique sociale

Je suis d'avis qu'à l'exemple des Européens, qui travaillent beaucoup sur le développement d'une Europe sociale, nous devons, à notre échelle, travailler pour une Amérique sociale.

Dans cette perspective, l'unité d'action du mouvement syndical demeure un objectif prioritaire. Il est possible, dans un cadre qui respecte le pluralisme syndical et les valeurs de chacun, de développer un forum ALENA ou tou-



tes les organisations syndicales du Canada, du Mexique et des États-Unis pourraient se retrouver.

C'est du moins cette volonté qui s'est dégagée lors du colloque sur le 10^e anniversaire de l'ALENA. Cette décision de mieux occuper l'espace ALENA ne devrait pas, bien au contraire, nous amener à délaïsser le travail entrepris avec l'ensemble des Amériques et même avec la CISL où il y a des joueurs importants, voire incontournables.

L'inclusion d'une clause sociale dans l'accord commercial ALENA devrait spécifier que le droit au commerce est soumis à l'exigence de respect des normes fondamentales du travail, telles qu'elles ont été adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT), et que cette exigence s'applique partout où une entreprise fait affaire dans le monde.

Pour y parvenir, il nous faut donc développer une culture des alliances. Cela est d'autant plus important que des tables de négociation continuent de travailler au sein de l'ALENA afin de libéraliser les échanges de produits et de services qui ne le sont pas encore. Ces négociations continuent de se dérouler en secret, derrière des portes closes. Et tout indique que les services publics, l'éducation, la santé, l'eau, les sociétés publiques dans l'énergie ou dans d'autres secteurs sont dans le collimateur.

Avec le projet de loi n° 61 du gouvernement Charest sur l'Agence des partenariats public-privé, une plus grande ouverture aux PPP, dans le contexte des traités de libre-échange déjà signés ou en négociation pourrait avoir des conséquences importantes. Ce projet de loi risque en effet de tracer la voie au transfert des services publics vers des entreprises étrangères, notamment américaines, fermant ainsi la porte à toute perspective de retour en arrière, même si nous devons collectivement constater que ce type de privatisation constitue une grave erreur.

Il y a péril en la demeure et la CSN continuera de se battre pour la sauvegarde du patrimoine collectif québécois.

Joyeuses fêtes !



Sommaire

Mondialiser la solidarité syndicale

4

Sodexho : l'indigestion

12

Glp !



La conversion de Jean Charest

16

Projet de loi n° 57, une trahison

18



Non aux caméras !

20

Deux nouvelles sculptures de Langevin

28



L'invité

Gilles Lesage

La génération

ego.com

31

la solidarité syndicale

Par pans entiers, des emplois disparaissent aujourd'hui dans les pays fortement industrialisés au profit de la main-d'œuvre de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie. Cette réalité nous frappe de plein fouet au Québec et oblige les syndicats à revoir leur stratégie. Le 8^e colloque Gérard-Picard de la CSN, tenu cet automne, s'inscrit dans cette démarche de réflexion que présente ce dossier de *Perspectives CSN*. Les syndicats seront appelés à bâtir des réseaux d'échanges et de solidarité à l'échelle internationale pour faire contrepoids aux multinationales. Mais, tout d'abord, voici quelques exemples des répercussions de cette mondialisation vécue par nos syndicats.

Volailles Maxi

« On a dépassé largement le quota d'importation. »

**Ricky Soucy,
président du syndicat
de Volailles Maxi**



Spécialisée dans le prêt-à-manger surgelé, cette PME québécoise est actuellement détenue par un fonds d'investissement américain, Lake Pacific Partners. L'entreprise est fort probablement destinée à être revendue. Avant 2003, Volailles Maxi a dépassé largement son quota d'importation de poulet américain de telle sorte que le ministère canadien du Commerce international lui a imposé des pénalités, dont une baisse de son quota. Ne pouvant s'approvisionner sur le marché québécois en raison de la rareté et du prix du poulet, la compagnie a fait faillite le 21 juin dernier. Depuis, 140 des 298 syndiqué-es ont repris le travail pour une période indéterminée. Volailles Maxi ne veut pas perdre son principal client qui est Costco aux États-Unis et le fonds d'investissement américain veut conserver la valeur de revente de l'entreprise, dont l'équipement a été totalement automatisé en 2002.

Lavo

« On ne veut pas juste être attaché à Wal-Mart. »

**Jean-Yves St-Laurent,
président du syndicat
de Lavo**



PME québécoise, Lavo est le premier fabricant de produits de lessive et d'entretien ménager au Québec. Elle est devenue le fournisseur d'une vingtaine de produits pour Wal-Mart, au Québec. Huit pour cent de son chiffre d'affaires dépend aujourd'hui de cette multinationale américaine connue pour son anti-syndicalisme mais aussi pour ses pratiques exigeantes envers ses fournisseurs. Elle leur impose des pénalités financières si les volumes, les prix et les délais de livraison ne sont pas respectés. Il est probable que Wal-Mart prendra dans les années qui viennent un volume plus élevé de la production de Lavo puisque ses magasins au Québec connaissent une croissance. Cela se fera au détriment des autres commerces, dont les grandes chaînes d'alimentation et les pharmacies que dessert également Lavo.



Le président de la Fédération de la métallurgie, Alain Lampron, le président du Syndicat de l'aluminerie de Shawinigan, Louis Dallaire, le président du Syndicat de Câblerie-Trefilerie de Saint-Maurice, Pierre-Gilles Lefebvre, et le président du Syndicat de l'aluminerie de Baie-Comeau, Denis Bérubé.

Alcoa

« À Baie-Comeau, on a le couteau sous la gorge. »

Denis Bérubé, président du syndicat de l'aluminerie d'Alcoa à Baie-Comeau

En juin dernier, Alcoa a annoncé qu'elle abandonnait pour le moment son projet de modernisation de l'aluminerie de Baie-Comeau. Un projet pourtant vital pour la région, puisqu'à Baie-Comeau 900 emplois dépendent de la vieille technologie Soderberg, qui était aussi utilisée à Arvida ainsi que dans d'autres usines du Québec. Ces vieilles cuves doivent être remplacées d'ici 2015. Mais tout comme Alcan, les projets d'investissement d'Alcoa se font maintenant ailleurs qu'au Québec. À la suite de fusions et d'acquisitions, ces deux multinationales se partagent le marché mondial de l'aluminium et doivent composer avec l'arrivée d'un nouveau géant. Depuis 2002, la Chine est en effet devenue le premier producteur mondial et l'un des marchés où la demande croît le plus rapidement. Avec cette réorganisation de la production à l'échelle mondiale, quelques milliers d'emplois bien rémunérés disparaissent dans les régions-ressources du Québec. Or, le gouvernement Charest n'a pas de stratégie pour assurer le développement régional. Il juge plus rentable d'exporter l'électricité que de réserver des blocs d'énergie aux industries énergivores.

Onyx

« Dans notre cas, ça a été un plus l'arrivée d'une multinationale. »

Francis Vachon, président du syndicat d'Onyx Industrie



Cette division de la multinationale française Veolia Environnement a acquis le groupe québécois Sani-Mobil en 1998 et détient aujourd'hui 20 places d'affaires sur l'ensemble du territoire québécois dans la filière de la collecte et du traitement des déchets industriels. Son arrivée a eu des retombées positives sur les conditions de travail et a permis au syndicat CSN de devenir le leader syndical dans ce secteur, entre autres pour la reconnaissance du métier d'opérateur en nettoyage industriel et l'élaboration de normes et de guides en santé et sécurité au travail.

Domtar

« Des investissements, il n'y en a pas de prévus à l'usine de Windsor. »

Bruno Corriveau, du syndicat de Domtar à Windsor



Spécialisée dans le papier fin et de taille relativement petite, Domtar possède aujourd'hui cinq usines au Canada et cinq autres aux États-Unis. Cette compagnie québécoise, dont la croissance a été soutenue par les fonds publics, investit actuellement dans ses usines américaines. Pour la première fois en plus de dix ans, Domtar a annoncé des mises à pied à son usine phare de Windsor, dans les Cantons de l'Est, malgré sa rentabilité. Presque toute la production canadienne de Domtar est exportée aux États-Unis. En raison de la concurrence accrue des pays asiatiques dans le papier fin, elle veut réduire ses coûts de production.

Fédérations de la CSN : amorce de réseaux internationaux

Texte : Maroussia Kishka

Photos : Clément Allard

Au cours des quinze dernières années, les fédérations de la CSN ont augmenté leurs échanges avec des syndicats à l'échelle internationale. La mondialisation les a en effet poussées à établir des contacts à l'extérieur du pays et même, pour plusieurs d'entre elles, à s'affilier à une fédération syndicale internationale.

Dès le début des années 90, les syndicats de la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (FTPF-CSN) ont décidé de s'affilier à l'ICEM (*International Federation of Chemical, Energy, Mines and General Worker's Unions*), une fédération syndicale internationale de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). Et pour cause : les papeteries sont devenues des multinationales et l'industrie des pâtes et papiers d'ici en pâtit. « On ne pouvait plus se limiter à notre connaissance du Québec. Nos syndiqué-es voulaient savoir ce qui passait dans les papeteries d'Abitibi-Consol en Angleterre et aux États-Unis, ainsi que dans celles de Cascades et de Kruger en France, au Venezuela et en Colombie », explique Sylvain Parent, président de la FTFP, lors de la table ronde du 8^e colloque Gérard-Picard, à Québec.



Sylvain Parent

C'est aussi en raison de l'émergence de grands groupes dans les médias que la FNC-CSN (Fédération nationale des communications) s'affilie, dès 1988, à la Fédération internationale des journalistes (FIJ) de la CISL. Une troisième fédération de la CSN, la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec), confrontée aujourd'hui à la marchandisation de l'enseignement supérieur et technique, est devenue membre de l'Internationale de l'éducation en 1997.

Ces affiliations leur ont permis d'accroître grandement les échanges d'information. Il en a aussi résulté un choc des cultures et une prise de conscience de l'écart de richesse qui sépare les pays développés du nord à ceux du sud. « Un professeur

d'université au Sénégal gagne en un an ce que je gagne ici en un mois. Malgré cela, ces gens-là nous disent qu'il faut que nous continuions à nous battre », souligne Caroline Senneville, secrétaire générale de la FNEEQ.

Des obstacles à l'affiliation internationale

Deux autres fédérations de la CSN, la FC et la FM (Fédération du commerce et Fédération de la métallurgie) ont aussi fait des démarches pour s'affilier à une fédération syndicale internationale. Toutes deux ont cependant vu leur demande d'affiliation bloquée par de grands syndicats canadiens et américains. Un coup dur même si elles gardent espoir de voir cette opposition levée un jour. « Ça prend parfois du temps mais on passe à travers », souligne Chantale Larouche, qui précise que cela a pris deux congrès à la Fédération internationale des journalistes avant d'ouvrir les portes aux syndicats des pays de l'est de l'Europe.

Pour toutes les fédérations cependant, les coûts d'affiliation et de participation aux instances de ces fédérations syndicales internationales représentent une difficulté. La FTFP, qui vient de perdre 640 membres avec la fermeture de l'usine de Port-Alfred, arrive à payer sa cotisation mais elle n'a pas les moyens de participer aux instances de l'ICEM. La FNC a, de son côté, dû abandonner le comité exécutif de la FIJ pour se concentrer sur des activités thématiques ; elle maintient cependant des liens par Internet et par téléphone. La FNEEQ a également été dans l'obligation d'établir des priorités.

En Europe, de souligner au micro Luc Simard de la Confédération des syndicats chrétiens de Bel-



Caroline Senneville



Le président de la FTPF, Sylvain Parent, le président de la FM, Alain Lampron, la présidente de la FNC, Chantale Larouche, le président de la FC, Jean Lortie, le vice-président de la FEESP, Denis Marcoux, et la secrétaire générale de la FNEEQ, Caroline Senneville, lors de la table ronde animée par Dominique Payette, au 8^e colloque Gérard-Picard.

gique, ce sont les entreprises qui assument le coût des comités européens des entreprises où siègent les délégués syndicaux de leurs établissements européens. Il croit que des comités semblables pourraient exister à l'échelle internationale et souhaite que les syndicats passent à l'action.

Il existe déjà, avec quelques multinationales, des accords-cadres internationaux qui portent sur le respect des droits fondamentaux, et



Luc Simard

des réseaux syndicaux se développent petit à petit, signale Sylvain Parent de la FTPF : « On est en train d'envisager un réseau d'une soixantaine d'usines d'Abitibi-Consol aux quatre coins du monde où on pourra traiter de nos salaires, des conditions de travail et des usines en difficulté. Et s'il y a un conflit, on va bâtir un mouvement de solidarité. » Il ajoute que, dans le secteur du caoutchouc, lors du conflit à l'usine de Bridgestone Firestone, à Nashville, un regroupement de solidarité syndicale a permis à l'ICEM d'intervenir pour trouver un règlement.

Il faut faire davantage

Toutes les fédérations s'entendent pour dire qu'il faut en faire davantage. Même les fédérations qui ne sont pas affiliées à une fédération syndicale internationale développent des échanges avec d'autres

syndicats à l'extérieur du Québec pour mieux faire face aux situations. Ainsi, dans le transport en commun où des partenariats public-privé sont envisagés avec des entreprises françaises, le syndicat d'entretien du réseau de transport de Longueuil a pu, grâce à sa fédération, la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), prendre contact avec le syndicat de la CGT (Confédération générale du travail) de Lyon, ce qui lui a permis de développer un bon argumentaire et une stratégie pour contrer la privatisation de leur travail, lors du renouvellement de leur convention collective cette année.

L'an dernier, le syndicat de l'usine Bombardier de la Pocatière s'est rendu en Allemagne et a eu des échanges avec les syndicats allemands des usines de la compagnie. Un voyage dont les frais ont été en partie assumés par l'employeur.

De son côté, il y a trois ans, après avoir participé à l'université d'été de la CFDT (Confédération française démocratique du travail), la Fédération du commerce a introduit dans les conventions collectives le principe du devoir d'alerte mis en avant par les Français dans l'industrie agro-alimentaire. Actuellement, au Québec, trois conventions collectives de ce secteur ont une clause reconnaissant ce devoir, qui donne à un salarié le droit d'arrêter de produire si un aliment est impropre à la consommation.

Les échanges à l'échelle internationale sont donc devenus un incontournable pour faire face aux multinationales et pavent la voie à un renouveau de l'action syndicale.

L'internationalisation de l'action syndicale, réplique à la mondialisation de la production

Texte : Yvan Sinotte

Les entreprises locales régionales ont d'abord été acquises par des entreprises nationales, puis celles-ci sont devenues la cible de firmes multinationales. Comme les lieux de décisions se sont déplacés, les syndicats doivent établir des alliances internationales afin de faciliter l'échange d'informations, voire cheminer vers des accords à l'échelle mondiale pour éviter que la mise en concurrence entre les différents lieux de production se joue au détriment des travailleuses et des travailleurs concernés.

Mais les syndicats nord-américains sont réticents à prendre des engagements avec leurs vis-à-vis européens, tout comme les entreprises multinationales du continent résistent à ce courant de peur de se retrouver avec des obligations légales qui viendraient s'ajouter à celles déjà contenues dans les

conventions collectives qui les lient aux syndicats présents dans leurs établissements, relève Raynald Bourque, directeur de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, qui a participé au 8^e colloque Gérard-Picard.

« On a pourtant tout à gagner à développer des réseaux internationaux, commente Raynald Bourque. De cette façon, on est capable d'échanger nos informations respectives et de coordonner des actions, dont la négociation collective qui demeure cependant au niveau national. »

La signature d'accords-cadres internationaux (ACI) entre entreprises et syndicats a débuté en 1994. On dénombre aujourd'hui 32 ententes. Raynald Bourque s'est penché sur ce phénomène dans le but d'analyser le

contenu de ces accords, d'en connaître le processus de négociation et d'en vérifier les effets.

« Ce sont des accords qui ne portent que sur des principes, précise Raynald Bourque. Ils reprennent les termes des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) quant au respect des droits humains fondamentaux : travail forcé, travail des enfants, droit d'association, droit à la négociation, etc. Ça n'a pas force de loi. L'accord est négocié afin de démontrer la bonne foi de l'entreprise multinationale face aux droits de la personne. »

Bananes Chiquita

Raynald Bourque cite ainsi l'exemple de la compagnie Chiquita qui exploite des bananeraies, principalement en Amérique latine, et assure la distribution du produit. La compagnie avait été la cible de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui l'accusaient d'exploiter sa main-d'œuvre (26 000 personnes) et d'entraver toute tentative de syndicalisation. Lasse d'être ainsi maltraitée sur la scène internationale, la direction de Chiquita, aux États-Unis, a consenti à négocier un accord international. Une organisation syndicale régionale œuvrant en Amérique centrale, la COLSIBA, a entrepris des pourparlers avec Chiquita pour convenir, en 2001, d'une entente qui inclut, en plus des dispositions des conventions de l'OIT, une section portant sur la consultation des repré-

sentants des travailleuses et des travailleurs en cas de mises à pied permanentes et un engagement mutuel des parties à communiquer et à négocier de bonne foi. Quoique les pourparlers se soient déroulés regionalement, l'Union internationale des travailleurs en alimentation a été signataire de l'entente. Le suivi du respect des dispositions identifie, jusqu'ici, des problèmes chez les sous-traitants qui résistent à la syndicalisation de leurs personnels.

« Cette entreprise, commente Raynald Bourque, a été coïncée pour signer cet accord. C'est une des ententes les plus surveillées, justement parce que c'est un accord-cadre signé à la suite d'une campagne de dénonciation internationale. »

Mouvement européen

Ces accords-cadres internationaux touchent maintenant 2,5 millions de salarié-es partout dans le monde. C'est l'Europe qui a amorcé le mouvement et qui continue de l'animer en raison de l'existence d'institutions qui favorisent des négociations plus centralisées, comme l'a constaté Raynald Bourque. « Les comités européens d'entreprises sont obligatoires depuis 1996, ce qui donne des structures d'appui à ce genre d'initiative qu'on n'a pas ici. La loi européenne énonce que toute entreprise d'au moins 500 employé-es qui est en activité dans au moins deux états membres de l'Union européenne doit former un comité européen d'entreprise qui se réunira



Raynald Bourque

Photo : Clément Allard

au moins une fois par année pour discuter du plan d'affaires et de la politique sociale. C'est ce qui explique la conclusion rapide d'accords-cadres internationaux en Europe, particulièrement dans des pays fortement syndiqués comme l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Espagne ou l'Italie. »

Résistances

Le retard constaté en Amérique du Nord s'explique par la décentralisation du processus de négociation et la résistance tant des entreprises que des syndicats, les premières crai-

bitude de débattre des problèmes qui nous concernent en étant assurés que nous disposons des moyens pour contrer les offensives possibles de la direction locale.

« Les entreprises, elles, sont réticentes devant le risque de se retrouver avec des obligations légales parce qu'elles ont l'impression de signer des conventions collectives, ce qui m'a été confirmé par les secrétariats professionnels internationaux (SPI) qui disent avoir beaucoup de difficultés à pénétrer en Amérique du Nord, les entreprises entrevoyant la possibilité de griefs et d'arbitrage.

des corporations comme Quebecor World, Abitibi-Consol, Alcan ou Alcoa, on a tout avantage à développer des réseaux internationaux et à participer à des conseils mondiaux de syndicats. »



Photo : Associated Press

gnant de se créer de nouvelles obligations légales, les seconds ne voulant pas perdre leur autonomie.

« Le fait que nos négociations soient très décentralisées a un impact considérable sur notre retard face aux accords-cadres internationaux, selon Raynald Bourque. On a l'ha-

Or, ces accords ne concernent ni les salaires ni les conditions matérielles de travail. La possibilité d'une perte d'autonomie explique l'hésitation des syndicats qui ne voudraient pas réduire le champ de leur négociation et se soumettre à des décisions qui pourraient être prises à un autre niveau. Pourtant, avec

Chiquita avait été la cible de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui l'accusaient d'exploiter sa main-d'œuvre (26 000 personnes) et d'entraver toute tentative de syndicalisation.

Vers une organisation syndicale internationale

Texte : Lyle Stewart

Photo : Clément Allard



Guy Ryder

Le secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Guy Ryder, a, de toute évidence, été impressionné à la fois par le contenu et l'organisation du 8^e colloque Gérard-Picard, de même que par le thème retenu : Une stratégie syndicale dans une économie mondialisée. Ce syndicaliste britannique, qui parle couramment français, a clôturé le colloque en compagnie de la présidente de la CSN. Il reconnaît d'emblée que le mouvement syndical international a encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir équilibrer les forces en présence dans le champ de la mondialisation.

« Il est vrai que les syndicats n'ont pas tous suivi au même rythme les changements induits par la mondialisation », constate-t-il lors d'une entrevue à *Perspectives CSN*. Et ils ne sont pas les seuls. Les grandes organisations, comme l'ONU ou la Banque mondiale, éprouvent aussi des difficultés.

Mais Guy Ryder croit que les syndicats sont maintenant bien conscients de la nécessité de l'action internationale. Et la première action à l'ordre du jour est la mise en place de règles démocratiques pour régir une économie mondialisée. « J'ai toujours dit que nous vivions dans une économie du 21^e siècle qui fonctionne dans un cadre institutionnel de l'époque pré-démocratique, soit le 19^e siècle capitaliste. »

Guy Ryder croit que le milieu du travail a largement pris conscience que l'avènement de nouvelles règles devant régir le marché mondial est non seulement nécessaire mais possible. « En octobre, j'ai rencontré des délégués participant aux réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, relate-t-il. Les présidents des deux organisations ont clairement énoncé que le « consensus de Washington »* est mort. Le problème, c'est que des solutions de rechange n'ont pas encore été identifiées.

Néanmoins, des gouvernements dirigés par des gens comme Lula au Brésil et Chirac en France amènent Guy Ryder à constater que plusieurs souhaitent et appuient une forme de gouvernance mondiale. Mais pour y parvenir, il croit essentiel que les

syndicats internationalisent les processus de relations industrielles et arrêtent des stratégies d'ensemble concernant le monde du travail.

Concurrence et délocalisation

Dans le monde du travail, une autre difficulté réside dans la concurrence que se font les syndicats nationaux confrontés à la délocalisation des emplois. C'est un problème que Guy Ryder reconnaît d'emblée. Mais il y a toute une différence entre une situation où les emplois sont déplacés vers des pays dans lesquels les syndicats sont libres et une autre où ces emplois vont vers des pays où la liberté d'association est inexistante, comme la Chine.

C'est un débat d'envergure au sein de la CISL. Selon Guy Ryder, certaines organisations membres sont d'avis que la CISL doit composer avec la réalité, tandis que d'autres militent pour interdire toute adhésion de syndicats chinois. « Je crois, pour ma part, qu'il nous faut prendre les moyens d'être présents en Chine. Et un moyen d'y arriver, c'est de passer par les entreprises multinationales présentes dans ce pays et de travailler auprès des comités d'entreprise qui y sont implantés. Nous pourrions de la sorte faire germer des idées ; des idées comme celles voulant qu'il soit possible de se donner une véritable représentation auprès de la direction et que les travailleuses et les travailleurs puissent développer leur propre façon de penser. »

Guy Ryder rappelle une expérience révélatrice, celle de la Finlande. Quand l'Union soviétique a éclaté, il y a plus d'une décennie, et que les pays de la mer Baltique ont acquis une véritable indépendance, le salaire moyen en Estonie équivalait à 10 % de celui de sa voisine, la Finlande.

*Le soi-disant Consensus de Washington était au cœur de la pensée néolibérale des années 90. Il incarnait entre autres des politiques économiques telles que la libéralisation des échanges et de l'investissement, la privatisation, la déréglementation et une discipline fiscale draconienne — soit une réduction radicale de l'État providence en faveur d'un marché libre de toute contrainte démocratique.

Des conditions et des luttes dignes du 19^e siècle

Des travailleurs chinois de l'industrie du textile font une grève de la faim, tel que l'indique en chinois la banderole, devant un édifice gouvernemental de Ningbo le 18 juin 2003. Quelque 2000 travailleurs du textile dans la province de Zhejiang, située à 170 km au sud de Shanghai, avaient manifesté après que la police eût arrêté trois des leurs à leur usine alors qu'ils protestaient collectivement pour dénoncer le congédiement de plusieurs d'entre eux. Ceux-ci demandaient simplement des explications au sujet de leur nouveau contrat de travail. Le 23 avril précédent, à la fabrique de chaussures de Xing Ang, un millier de travailleurs avaient organisé, de leur côté, une protestation contre les bas salaires, les arriérés de salaire, les maigres repas fournis par l'usine et des heures de travail excédant les limites fixées par la législation chinoise du travail. Là aussi des travailleurs auraient été licenciés et cinq d'entre eux ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement dénoncées par la CISL.



Photo : Reuters

« Évidemment, des délocalisations de production sont survenues en faveur de l'Estonie, provoquant une sérieuse augmentation du chômage en Finlande. Mais les syndicats finlandais n'ont pas tenté d'empêcher à tout prix les exportations d'investissements qui survenaient. À la place, ils ont mis en avant une stratégie dans le but de modifier fondamentalement l'économie finlandaise. Cette stratégie s'est traduite par une reprise de l'emploi et des salaires plus élevés en Finlande. Et ils ont réalisé le tout sans fermer la porte à l'Estonie. »

Unir le mouvement syndical

La possibilité de créer un mouvement syndical international unifié est plus grande qu'elle ne l'a jamais été depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le comité exécutif de la Confédération mondiale du travail (CMT) a consenti à explorer une jonction avec la CISL.

« Nous croyons qu'il est nécessaire d'unifier le mouvement syndical international démocratique. C'est une ambition que nourrit la CISL depuis 50 ans. Ce qui nous incite à aller en ce sens, c'est la possibilité de nous doter de meilleurs instruments pour faire face à la mondialisation.

« Mais, nous évitons d'utiliser le mot *fusion*. De tout temps, la CMT a craint d'être absorbée par la CISL. Voilà pourquoi nous voulons, ensemble, créer une nouvelle organisation. » Il existe aussi un troisième regroupement syndical international indépendant : les syndicats qui étaient membres de la Fédération syndicale mondiale (FSM) présente, à l'époque, dans les pays du bloc soviétique avant son démantèlement.

La CSN peut jouer un rôle important dans tout ce processus, en raison du fait qu'elle a déjà été affiliée à la CMT, que l'ancien président de la CSN Marcel Pepin, a présidé. « Elle peut faire le pont entre les deux organisations », explique Guy Ryder, en démontrant que le type de syndicalisme pratiqué au sein des deux entités ne diffère guère d'une organisation à l'autre.

Si tout va bien, Guy Ryder prévoit que la CISL devrait en arriver à une décision finale d'ici deux mois. La CMT devrait se prononcer d'ici la fin

de 2005. « Cela signifie qu'il est possible d'assister à la naissance d'une nouvelle organisation syndicale internationale dès 2006. Et cela sera le signe d'une véritable détermination à assumer les défis que pose la mondialisation pour le mouvement syndical. »



Guy Ryder en compagnie de Claudette Carboneau lors du colloque

Photo : Clément Allard

Sodexo : l'indigestion

Glp!

(bruit d'un estomac qui se noue)

Vous avez peut-être déjà mangé du Sodexo sans le savoir. Cette multinationale de la cafétéria, présente dans quelque 97 établissements au Québec (entreprises privées et publiques, écoles, hôpitaux), est un sous-traitant contesté. Surtout en milieu hospitalier.

Centre universitaire de santé McGill (CUSM), Montréal, le 7 septembre dernier. Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôpital de Montréal pour enfants (l'un des cinq hôpitaux du CUSM) dénonce publiquement le sous-traitant Sodexo, gestionnaire des cuisines. Entre autres, sa rationalisation des méthodes de cuisson... et les chips du menu. En toile de fond, la crainte d'un partenariat public-privé (PPP) qui laminerait les conditions de travail et la qualité du service.

Au CUSM, Sodexo gère les cuisines et les cafétérias, mais elle doit faire bosser les employé-es selon la convention collective de son donneur d'ouvrage. « Les employés du CUSM gagnent plus d'argent que les gérants de Sodexo, qui sont vraiment mal payés, 10 \$ l'heure », affirme Tony Ferreira, président du Syndicat des employés de l'Hôpital Royal Victoria (autre entité du



Tony Ferreira

CUSM). « À chaque six mois, Sodexo change de *manager*. »

« Dans les années 80, Sodexo est entrée ici pour l'entretien ménager, mais on a réussi à la foutre à la porte pour mauvaise

Texte : Jean-Sébastien Marsan

Photos : Alain Chagnon

gérance, raconte Tony Ferreira. Elle est revenue dans les années 90 pour gérer la cafétéria, qui fait un profit de 600 000 \$ par année en moyenne. »

Et le menu ? « C'est tout le temps la même *scrap*, lance Tony Ferreira. Ça n'a jamais de goût. » — Mangez-vous à la cafétéria ? — Très rarement. Il y a un petit café géré par les auxiliaires de l'hôpital, *Ross Gift and Coffee Shop*, c'est là que mangent la plupart des employés ! [Rires] Des patients eux-mêmes laissent leur bouffe pour aller au *Ross Coffee Shop*.

Multinationale

Sodexo a été fondée à Marseille (France) en 1966 pour offrir des services de cafétéria. Dans les années 70 et 80, l'entreprise a étendu ses activités hors de

l'Hexagone, tant dans les démocraties que les dictatures — l'Europe de l'Est et l'Afrique du Sud durant la période de l'apartheid.

Depuis 1995, Sodexo se proclame « numéro un mondial de la restauration collective ». Elle s'impose aussi dans les services de buanderie et d'entretien d'hôpitaux, les services éducatifs et financiers, sans oublier ses investissements (controversés) dans des exploitants de prisons privées. En 1998, un partenariat avec l'américaine Marriott a hissé Sodexo au rang de numéro un de la cafétéria en Amérique du Nord. La compagnie est inscrite à la Bourse de New York depuis 2002 et de Paris depuis 1983.

Selon son plus récent rapport annuel (2002-2003), Sodexo emploie 308 000 personnes dans 76 pays. Plus du tiers (38 %) de

Sodexo Canada comptait plus de 9500 employé-es en 2003, dont près de 1900 au Québec.

sa main-d'œuvre vit en Amérique du Nord. Au cours de l'exercice 2003-2004, le chiffre d'affaires consolidé de l'ensemble de la multinationale a atteint 11,5 milliards d'euros (environ 17,8 milliards de dollars CA).

Sodexo Canada (basée à Burlington, Ontario) comptait plus de 9500 employé-es en 2003, dont près de 1900 au Québec. Dans la province, l'activité de Sodexo se limite aux cafétérias. Le ministère du Travail dénombre 34 conventions collectives négociées avec l'employeur Sodexo, sans compter les institutions où le sous-traitant Sodexo doit employer un personnel déjà syndiqué.

Beurk

Au chapitre de la qualité de ses services et des relations de travail, le bilan de Sodexo est parsemé de haut-le-cœur. Entre autres...

- En 2001, le Conseil de la concurrence (France) a imposé une amende de 1,3 million d'euros à Sodexo ainsi qu'à ses concurrents Accor et Chèque-Déjeuner pour avoir conclu une entente de répartition de marché et des prix.

- La même année, la presse britannique a accusé une filiale de Sodexo d'employer des demandeurs d'asile à une rémunération inférieure au salaire minimum en vigueur.
- La situation est particulièrement déplorable aux États-

Unis : des intoxications alimentaires dans des cafétérias d'écoles et même la fermeture de celle de l'Université Johns-Hopkins (Baltimore) pour malpropreté ; au Massachusetts, l'*Occupational Safety and Health Agency* a imposé

une amende à Sodexo pour un sandwich à la dinde assaisonné du... pouce d'un travailleur de la cafétéria d'école, victime d'un accident de tranche-viande ; des hôpitaux californiens, dégoûtés par la malpropreté des vêtements



Sodexo gère les cuisines et les cafétérias du Centre universitaire de santé McGill.

Selon son plus récent rapport annuel (2002-2003), Sodexho emploie 308 000 personnes dans 76 pays sur les cinq continents.



- ▶ traités à la buanderie, ont résilié leurs contrats avec Sodexho.
- Toujours aux États-Unis, dix salariés et ex-salariés de Sodexho ont déposé, en 2001, une demande de recours collectif pour discrimination raciale au nom de 2600 de leurs collègues et ex-collègues. Au cours des dernières années, le *National Labor Relations Board* a reçu plusieurs plaintes pour entrave à la syndicalisation. Le 6 juillet dernier, le siège social parisien de Sodexho a protesté, par voie de communiqué, contre ceux qui la qualifient de « société antisyndicale », précisant que son taux de syndicalisation aux États-Unis est de 13 % (contre 47 % au Canada).
- Selon le Syndicat canadien de la fonction publique, quatre hôpitaux de Vancouver ont résilié leurs contrats avec Sodexho entre 1997 et 2001 à la suite de plaintes sur la qualité de la nourriture.

Reculs

À propos de la Colombie-Britannique, l'expérience de cette province présage de ce que nous réservent les PPP. En effet, en 2002, le gouvernement y a éliminé la sécurité d'emploi et les garde-fous contre la sous-traitance dans les conventions collectives du secteur de la santé et des services sociaux.

Des hôpitaux ont alors signé des « ententes de partenariat » pour l'entretien ménager avec les multinationales Aramark, Compass et Sodexho. Des contrats d'une durée inédite de six ans qui stipulent, « ce qui est particulièrement inhabituel, que le syndicat sera "conjointement responsable" avec l'employeur des niveaux de rentabilité de l'entreprise », relève un rapport du Centre canadien de politiques alternatives (bureau de la Colombie-Britannique) daté d'avril 2004, *A Return to Wage Discrimination: Pay Equity Losses Through the Privatization of Health Care*.

Les salaires pour les emplois en entretien ménager (de 9,25 \$ à 11 \$ l'heure) sont désormais les

plus faibles au Canada, indique le rapport qui met en garde :

« Le recul des gains en matière d'équité salariale entraîné par la privatisation établit un précédent pour d'autres provinces. Tant le Québec que l'Ontario viennent tout juste d'adopter des lois accordant à leur gouvernement le pouvoir de contourner des clauses de conventions collectives existantes », peut-on lire dans le rapport, qui cite sans la nommer la modification de l'article 45 du Code du travail québécois. « Les lois du Québec et de l'Ontario nuiront particulièrement aux femmes de la classe ouvrière et des minorités visibles qui avaient profité des gains en matière d'équité salariale réalisés dans le secteur public. »

PPP

Récemment, Sodexho a promis d'injecter 3,5 millions de dollars dans le CUSM pour rénover les cafétérias et les cuisines. Coïncidence, les composantes du CUSM doivent déménager dans un mégahôpital à l'horizon 2008, qui reste à construire.

« Sodexho est déjà en position privilégiée pour le nouveau site du CUSM, affirme Marc-André Houle, conseiller au module recherche de la CSN. La commission Johnson-Mulroney sur l'avenir des projets de centres universitaires de santé, dans son rapport, a proposé que des services de ces nouveaux établissements, dont l'alimentation, soient confiés à des PPP. D'ailleurs, les administrations, dans leurs plans de nouveaux établissements, n'ont aucun poste budgétaire ni d'espace prévu pour les cuisines et la buanderie. »

Si Sodexho paie la modernisation des cuisines, il n'y aura pas de transfert des équipements de ce service hospitalier au sous-traitant. Dans un tel cas, en vertu des amendements apportés à l'article 45 du Code du travail, Sodexho n'aurait plus l'obligation de respecter le syndicat et la convention collective.

Glp ! (bruit d'un estomac qui se noue).



Première vague des votes d'allégeance dans la santé et les services sociaux

Participation massive au vote

Texte : Roger Deslauriers

Certains avaient prédit un taux de participation inférieur à 40 pour cent. Si tel avait été le cas, plus d'un, et pas que dans les officines gouvernementales, se seraient chargés de remettre en cause la représentativité des syndicats. La première vague des votes d'allégeance syndicale dans le secteur de la santé et des services sociaux est vite devenue un enjeu de singulière importance.

Restructurer et déstabiliser

Décembre 2003, le gouvernement Charest impose le bâillon à l'Assemblée nationale pour forcer l'adoption d'une batterie de lois antisyndicales et antisociales. De ces lois, la loi 30, celle imposant une restructuration aux syndicats de la santé et des services sociaux, est mise à exécution depuis septembre 2004. Entre le 7 septembre et le 8 octobre, dans 58 établissements du réseau, les employé-es, dont les syndicats seront sabordés par le gouvernement, ont été appelés à se prononcer par vote postal sur le choix de ce qui deviendra leur nouveau syndicat. Ce processus se poursuivra jusqu'à l'automne 2005, étalé en cinq ou six tranches inégales. Le tout se déroule contre l'avis des grandes organisations syndicales et est caractérisé, depuis le début, par une bonne dose de précipitation. L'opération repousse la négociation des conventions collectives de tout le secteur public, conventions échues depuis le 30 juin 2003. En clair, une tentative de déstabilisation du syndicalisme dans les affaires sociales.

Syndiqués et citoyens

Personne ne pouvait prévoir avec certitude quelle allait être la réaction des syndiqué-es au coup de force gouvernemental contre leurs organisations syndicales, et si ces dernières allaient en sortir affaiblies.

La réponse a été forte et claire. Ce sont plus de 26 000 travailleuses et travailleurs sur les 33 355 appelés à voter qui ont exprimé leur volonté. Ils devaient le faire par la poste, hors de leur milieu de travail, d'une manière qui ne leur était pas coutumière.

Roger Valois, vice-président responsable du dossier de la syndicalisation, pilote l'opération. « Malgré notre opposition à la loi, nous avons, comme organisation, tout mis en place pour que les syndiqués puissent exprimer leur volonté. Bien sûr nous nous réjouissons d'être l'organisation à laquelle les travailleuses et les travailleurs ont accordé le plus leur confiance », souligne-t-il. Au sortir du processus de vote, la CSN compte 4558 membres de plus qu'avant le début du suffrage. Toutefois, selon Roger Valois, c'est le mouvement syndical québécois tout entier qui peut se féliciter de la conclusion de ce scrutin. « L'ultime réponse à la tentative du gouvernement d'affaiblir le syndicalisme dans ce secteur sensible ne pouvait venir que des syndiqué-es eux-mêmes. Presque 8 sur 10 d'entre eux ont exprimé leur choix. Ce faisant, ils ont aussi donné leur réponse de citoyens. Ils ont dit leur attachement à la présence forte du mouvement syndical québécois au cœur des débats de société », indique le responsable politique de la campagne d'allégeance de la CSN.

Les sceptiques seront-ils confondus ?

Texte : Michelle Filteau

Photos : Alain Chagnon

À la clôture du Forum des générations, le « nous collectif » résonnait dans la bouche de Jean Charest comme une leçon de relations publiques bien apprise. Le premier ministre du Québec ne jure plus que par le travail d'équipe. Pourtant, le dialogue n'a pas été jusqu'à ce jour la première vertu de son gouvernement. Sa conversion suscite en conséquence beaucoup de scepticisme.

« Il n'y a pas eu au cours de la dernière année de consultation publique, mais il y a eu beaucoup de consultants », affirme le directeur du département de sciences politiques de l'Université de Montréal, Gérard Boismenu. Ce politicologue qui, avec deux autres collègues, Pascale Dufour et Denis Saint-Martin, a publié cet automne un livre sur les réalisations et les promesses du gouvernement Charest, constate que ce sont une dizaine de firmes privées ainsi que quelques groupes en faveur d'un néolibéralisme ri-



Gérard Boismenu

« L'idée étant que les consultants de l'extérieur sont plus neutres et plus innovateurs que les gens de la fonction publique. Or, ce n'est pas nécessairement le cas, affirme-t-il. Et comme il y a peu de preuves de l'utilité de la "réingénierie", nous sommes ac-

goureux, comme l'Institut économique de Montréal, qui ont surtout conseillé le gouvernement.

tuellement confinés à un acte de foi néolibérale. » Ces consultations ont coûté quelque 800 000 dollars au Trésor public.

Invité à prendre la parole lors du Forum alternatif du Réseau de vigilance qui s'est tenu les 6 et 7 octobre dernier à Montréal, M. Boismenu a rappelé qu'une fois élu, le gouvernement avait choisi de couper les ponts avec les groupes sociaux. Et cela malgré le fait, dit-il, que « notre société a mis en place des modes de consultation et de concertation qui impliquent qu'il y ait une place pour

la revendication et la représentation politique venant des groupes de la société civile. On a affaire à un gouvernement qui considère depuis un an et demi que tous ces mécanismes sont gênants. »

Peut-on dès lors croire sur parole un premier ministre qui vante dorénavant les vertus du dialogue ? Gérard Boismenu estime que le gouvernement tente actuellement de refaire son image publique à la suite de sa piètre performance dans les sondages, mais il garde le cap sur ses ob-

Plus d'un millier de personnes ont manifesté à l'ouverture du Forum des générations à Saint-Augustin-de-Desmaures. Cette manifestation était organisée par le Réseau de vigilance, qui regroupe une soixantaine d'organisations issues des milieux syndical, communautaire, étudiant et féministe.



Photo : Louise Leblanc

jectifs, entre autres sur les PPP avec le projet de loi 61 débattu cet automne à l'Assemblée nationale en vue de créer une agence des partenariats public-privé. « Il faut se méfier de ce sur quoi on tente d'attirer notre attention. Le gouvernement est en train de dissocier le discours, la méthode et ce qu'il fait en réalité. Il brouille les cibles. »

Une autre vision ?

Au Forum alternatif, qui a réuni des groupes exclus du Forum des

généralités de Jean Charest et d'autres, comme la CSN, qui avaient décidé de décliner l'invitation,



Sylvie Morel

Sylvie Morel, économiste à l'Université Laval, a décrit avec son collègue, l'économiste Bernard Élie, de l'UQAM la vision économique du gouvernement Charest qui repose sur la liberté individuelle comme condition de tout progrès, une conception du 18^e siècle. « Cette doctrine, dit-elle, Jean Charest y croit encore. À preuve, dans le document *Briller parmi les meilleurs*, le gouvernement propose de réaliser sept millions d'ambitions. » Et si on conçoit l'économie comme une machine qui s'auto-régule, l'État devient alors une nuisance.

Bernard Élie précise que le gouvernement Charest se sert de



Le Forum alternatif qui a réuni pendant deux jours près de 600 participantes et participants, dont le tiers provenait de la CSN, s'est terminé sur des positions concrètes. Les participants ont demandé le retrait du projet de loi 57 sur l'aide sociale et le respect de la loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'annulation des baisses d'impôt, le maintien d'un réseau public d'éducation collégiale et le respect des droits syndicaux. Ils s'opposent aux PPP et refusent toute privatisation de services publics et toute hausse de tarifs. Ils revendiquent des politiques de développement durable.



deux leviers : le retrait de l'État et la réduction fiscale. Au lieu de services collectifs financés par les fonds publics, le gouvernement Charest nous entraîne vers des services à la carte, parce que selon lui la situation de chacun est due à sa propre initiative. Dans cette perspective, les frais de services, comme on l'a vu avec la hausse des tarifs dans les CPE et les services de garde en milieu scolaire, ceux de l'électricité, ou encore la réduction des prêts et bourses, sont condamnés à se perpétuer.

La grande concertation de Jean Charest va-t-elle produire des résultats et permettre l'écllosion d'une autre vision de l'économie ? Bernard Élie et Sylvie Morel en doutent. « Jean Charest a peut-être eu une leçon, mais il n'est pas converti. Je ne crois pas que cela va changer les fonde-

ments idéologiques de son parti, établis principalement sur deux principes : le privé peut mieux faire et l'utilisateur-payeur », affirme Bernard Élie. Pour sa c o n s œ u r , Sylvie Morel, l'opération tient beaucoup plus du « calcul politique ».



Bernard Élie

« Avec la mise sur pied de ses neuf comités d'études sur des sujets fondamentaux pour l'avenir du Québec, le gouvernement a pris la voie d'évitement. Il vient de faire un botté en touche. Le jeu arrête, on élimine les sujets chauds, on se donne du temps avant la reprise du jeu. Mais Jean Charest devra tôt ou tard faire face au débat public sur ces enjeux primordiaux », ajoute le politologue Gérard Boismenu.

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, abonde dans le même sens. La leader syndicale croit que le débat public sur les projets controversés des PPP représente un test important. Le gouvernement veut en effet créer rapidement une super agence pour chapeauter tous les projets de partenariats public-privé. « Le vrai test de Jean Charest sera sa capacité à faire face au débat public », affirme Claudette Carbonneau. D'autres enjeux fondamentaux sont sur la table, dont la politique énergétique du Québec et la lutte à la pauvreté.

**Lutte contre
la pauvreté et
l'exclusion sociale**

Projet de loi n° 57 : une trahison

Texte : Emmanuelle Tassé

« C'était un beau moment, se souvient Vivian Labrie, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Un grand pas venait d'être franchi. » Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale avait en effet adopté à l'unanimité le projet de loi n° 112 qui visait à réduire de moitié la pauvreté au Québec en 10 ans. Le Parti libéral, alors dans l'opposition, avait joué la carte chevaleresque. Aujourd'hui au pouvoir, que lui reste-t-il de ces convictions humanistes ? Rien. Son projet de loi n° 57, véritable bombe dans le milieu communautaire, ne parle même pas de lutte à la pauvreté.



Photo : Alain Chagnon

Vivian Labrie

« Au lieu d'une loi anti-pauvreté, nous héritons d'une loi anti-pauvres. »

— Louis Roy

Pourtant, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale parlait d'un « impératif national » pour lequel tout le Québec devait se mobiliser de façon concertée. Les groupes communautaires, les églises, les syndicats, les commissions scolaires ainsi que les entreprises faisaient partie des institutions appelées à participer à cette concertation. On avait même prévu que toute nouvelle initiative du gouvernement devait faire l'objet d'une étude d'impact

pour éviter de pénaliser les plus démunis. Un plan d'action de lutte à la pauvreté devait aussi être établi par le gouvernement, tout comme un seuil minimum d'aide sociale ne pouvait en aucun cas être réduit. Cette sécurité d'un revenu minimum garanti était la priorité absolue des groupes sociaux. De plus, un comité consultatif et un observatoire de recherche sur la pauvreté devaient voir le jour. Tous les rôles étaient permis.

Seulement voilà, le projet de loi n° 57, particulièrement bâclé, fait fi de ce magnifique projet de société. Nous sommes passés à un remaniement exclusif du régime de l'aide sociale (!), sans aucune étude d'impact ni consultation publique. Les travailleuses et les travailleurs les plus précaires se voient tout à coup complètement ignorés, alors qu'ils représentent une part importante

de la population pauvre. En effet, selon Statistique Canada, au Québec, en janvier 2003, plus de 230 000 personnes travaillaient à 7,30 \$ l'heure. Aucun des mécanismes prévus par la loi de lutte à la pauvreté n'a été retenu pour remédier aux inégalités actuelles. Louis Roy, vice-président de la CSN, y voit une négation de la réalité. « Au lieu d'une loi anti-pauvreté, nous héritons d'une loi anti-pauvres, constate-t-il. La vieille rengaine néolibérale qui veut que ces gens soient responsables de leur situation l'emporte. »

Un plancher à trous

Visant uniquement les personnes assistées sociales, le projet de loi n° 57 ne prévoit pas de barème plancher, comme l'affirme le ministre Béchard, puisqu'il autorise entre autres la saisie du chèque pour non-paiement de loyer, une disposition qui inquiète vivement le milieu communautaire. « La plus grande peur, surtout dans un pays d'hiver, est de se retrouver à la rue. Contrairement à un préjugé tenace, la première chose que les gens font en touchant leur chèque, c'est régler le loyer. S'ils ne le font pas, c'est qu'ils ne le peuvent pas : leurs prestations ne tiennent pas du tout compte de

L'humeur était joyeuse à l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Après l'adoption à l'unanimité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par les députés de l'Assemblée nationale, le premier ministre du temps, M. Bernard Landry, avait salué le travail de sa collègue, la ministre de la Solidarité sociale, Linda Goupil. Elle avait piloté ce projet de loi et accepté finalement les amendements réclamés, dont celui du Parti libéral, en vue de garantir un barème plancher d'aide sociale qui ne puisse être saisi ni coupé.

Photo : Archives PC



l'augmentation des loyers », tient à dire la coordonnatrice du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Nicole Jetté, qui ajoute qu'en HLM, le taux de non-paiement de loyer est de 0,5 %.

L'étai se resserre

Le gouvernement distingue désormais durement les aptes et les inaptes au travail. « Il y a maintenant les bons assistés, qui ne peuvent pas travailler, et les mauvais, qu'il faut punir et mettre au travail avec des coups de pied au cul », résume Nicole Jetté. Les prestations des gens qui pourraient travailler ne seront plus augmentées en fonction du coût de la vie, ce qui constitue une forme de punition. Pourtant, selon les données 2004 du ministère de l'Emploi, 63 % des assistés sociaux dont on connaît le niveau de scolarité ont moins d'un 5^e secondaire en poche, et 23 % d'entre eux ont une scolarité primaire, un handicap sérieux sur le marché du travail. Plus grave encore, la définition de ce qu'est un emploi non convenable a mystérieusement disparu de la loi actuellement en vigueur, laissant planer un doute sur les intentions du ministre en la matière.

Pas d'avancée non plus pour les gens acculés à une demande d'aide sociale. Actuellement, ils doivent dans une majorité de cas se départir de leurs biens (maison, épargne-retraite, etc.) pour y avoir droit. Or, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale devait apporter des modifications au programme pour permettre aux familles de ne pas tout perdre une fois, par exemple, leurs prestations de chômage épuisées. Le projet de loi n° 57 n'en fait pas mention. Il est toujours impossible en accé-



En 13 ans d'activité,
le Cap Saint-Barnabé
du quartier
Hochelaga-Maisonneuve
à Montréal
n'avait jamais vu, l'été dernier,
de tels besoins
d'aide alimentaire.

Photo : Alain Chagnon

der à l'aide sociale de garder ne serait-ce que 50 \$ sur un compte en banque en cas de pépin. Ces 50 \$ seront déduits des premières prestations mensuelles. De plus, les responsables de familles monoparentales (à 85 % des femmes) ne peuvent toujours pas toucher plus de 100 \$ de la pension alimentaire que verse leur ex-conjoint, la différence étant également déduite de leur chèque. Un détournement de fonds difficile à justifier pour les 52 142 familles concernées.

Où va-t-on ?

Nous sommes loin de veiller à la couverture des besoins essentiels quelles que soient les conditions de vie des gens. Le pro-

jet de loi n° 112 présentait les plus démunis comme voulant se sortir de leur situation, et ce nouveau projet de loi n° 57 comme des abuseurs potentiels. « Il n'est pourtant question que de se loger, se nourrir, se vêtir et se soigner, avec 533 \$ par mois pour un adulte seul », rappelle Nicole Jetté.

Quant aux organismes communautaires qui prêtent main-forte à toute personne en situation difficile, qu'elle soit assistée sociale ou travailleuse au salaire insuffisant, ils sont assaillis par la demande. Le problème de la pauvreté au Québec reste entier et s'aggrave. En 13 ans d'activité, le Cap Saint-Barnabé du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal n'avait jamais vu, l'été der-

nier, de tels besoins d'aide alimentaire. Entre les déménagements et la rentrée scolaire, le mois d'août devient, pour beaucoup, ingérable. « Avec l'augmentation des loyers et du coût de la vie, les gens s'appauvrissent sans cesse, constate sa directrice, Jeannelle Bouffard. Ils n'arrivent pas à prendre le dessus. Le niveau d'endettement est effarant. »

« À quoi servent les lois qui font avancer si on ne les respecte pas ? Peut-on tolérer un tel niveau de contradiction ? Nous chercherons les recours juridiques possibles en temps et lieu », dit Vivian Labrie, qui croit que le projet de loi n° 57 pourrait bien être invalidé.

Caméras de surveillance dans une usine de l'Estrie

Atteinte à la sécurité physique et à l'intégrité psychologique

Texte : *Benoit Aubry*

Photos : Alain Chagnon

Omniprésentes, les caméras de surveillance font l'objet de contestations de plus en plus fréquentes. C'est ainsi qu'une autre décision importante concernant les caméras en milieu de travail a été rendue le 19 août dernier. Les syndiqué-es de Papiers couchés d'Atlantic ltée de Windsor, en Estrie, ont eu gain de cause devant le tribunal d'arbitrage. Malgré cela leur employeur demeure réfractaire à retirer les caméras.

« Ça fait un an que nous vivons avec un stress constant », explique un employé qui préfère garder l'anonymat, compte tenu des rapports difficiles avec la direction. Travaillant sous la surveillance ininterrompue de l'œil de la caméra, trois employés ont succombé à une dépression nerveuse tandis que la pression vé-

cue par la quarantaine de syndiqué-es a entraîné la précipitation de leurs gestes, augmentant ainsi les risques d'accidents.

Des travailleurs sont même suivis par plusieurs caméras. « Accepteriez-vous d'avoir un contremaître qui vous regarde en pleine face sans arrêt ? », interroge l'un d'eux. L'atmosphère est

telle que les employés ne pensent qu'à quitter l'usine dès qu'ils le peuvent pour fuir les caméras. « Après le travail, nous sommes fatigués, amorphes, ce qui n'était pas le cas auparavant. On n'avait vraiment pas besoin de ça pour faire notre job », affirme un autre employé.

Quatorze caméras axées vers les travailleurs

Tout a commencé à l'automne 2003 à la suite d'entrées par effraction et de vandalisme à l'intérieur de l'usine, qui n'était pas en activité durant les fins de semaine. L'employeur, un Ontarien qui possède d'autres usines tant au Québec qu'en Ontario, a décidé d'installer quatorze caméras à l'intérieur de la manufacture de Windsor, productrice de papier façonné.

Quatre des caméras étaient équipées d'un zoom permettant une observation particulière ou rapprochée, tandis que les dix autres étaient dotées de lentilles grand angle qui captent une grande surface.

« Nous étions prêts à accepter que certaines caméras soient orientées vers les entrées, les fenêtres et l'expédition, explique le président du syndicat, Pierre Lacroix. Mais l'employeur n'a pas tenu compte de notre proposition. »

En fait, aucune des caméras n'était orientée vers les accès à l'entreprise ou les stationnements. Elles étaient plutôt pointées vers les machines et donc directement sur les travailleuses et les travailleurs. Le syndicat a contesté par grief cette surveillance induite dès la mi-novembre 2003.

Mais l'audience du grief ayant été fixée en avril 2005, le syndicat a déposé une requête en ordonnance interlocutoire de sauvegarde, ce qui équivaut à une demande d'injonction, afin que les caméras soient enlevées le plus rapidement possible. L'arbitre René Turcotte a reconnu le bien-fondé de leur requête.



Pierre Lacroix,
président du syndicat

L'usine Papiers couchés d'Atlantic ltée, de Windsor, en Estrie



Violation des droits fondamentaux des salariés

Avant même d'entendre la cause sur le fond, l'arbitre a en effet ordonné à l'employeur d'enlever les caméras qui filmaient sans interruption les travailleurs en raison « d'atteinte à la sécurité, à l'intégrité physique même des salariés ». Cette pratique constitue, écrit-il dans son ordonnance, « une violation des droits fondamentaux des salariés » garantis par la Charte des droits et libertés de la personne.

Il spécifie : « Nous sommes d'avis qu'une surveillance constante par caméra vidéo va à l'encontre de conditions de travail justes et raisonnables. Une telle surveillance ne peut être admise que s'il y a des motifs graves, sérieux et urgents à agir. » De plus, ajoute-t-il, « [...] la jurisprudence est claire dans cette situation : l'employeur ne peut utiliser des caméras de la façon dont il le fait actuellement. »

L'employeur, qui avait sept jours pour respecter cette décision, tarde cependant à se soumettre à l'ordonnance. Certaines caméras ont été obstruées à l'aide de cartons, en octobre, tandis que d'autres auraient récemment été réorientées. Cependant, les employés n'ont aucune certitude qu'elles ne les captent pas.

Au début de novembre, le syndicat a envoyé une mise en demeure à l'employeur l'exhortant à retirer toutes ses caméras ou tout au moins à voiler les objectifs de chacune d'elles jusqu'à ce qu'elles soient enlevées. Selon le syndicat, près de deux mois après la décision de l'arbitre, le propriétaire de l'usine n'avait toujours pas obtempéré complètement. En effet, au moment d'aller sous presse quelques caméras étaient toujours en place.

« Une violation des droits fondamentaux des salariés. »



Le conseiller syndical François Villeneuve, qui a plaidé la requête en ordonnance interlocutoire de sauvegarde, a invoqué entre autres la décision rendue dans l'affaire Glopak inc. versus Métallurgistes unis d'Amérique, en date du 18 juillet 2000.



Léopold Leclerc, secrétaire-trésorier du syndicat



Daniel Bourassa, délégué syndical de département



Normand Boisvert, opérateur



René Scrosati, vice-président du syndicat

Faits rocambolesques vécus par les syndiqué-es



Le président directeur général de la compagnie possède, à sa résidence de Toronto, un système lui permettant de visionner les images captées par toutes les caméras installées à l'usine de Windsor.



Ce sont les opérateurs de machines qui, par leur expérience, connaissent la vitesse maximale à laquelle elles peuvent rouler. Or, de sa résidence torontoise, l'employeur, grâce à une caméra dont le zoom permet de voir le cadran indiquant la vitesse d'une machine, a exigé que la cadence soit augmentée. Quelques minutes plus tard de la fumée s'est dégagée de l'engin, de sorte que la vitesse a dû être réduite...



À une autre reprise, un contremaître a exigé qu'un salarié augmente la vitesse d'une machine. Il allait et venait sans cesse de celle-ci

à un poste téléphonique, puis il a demandé à nouveau au salarié d'accélérer le rythme. Le manège s'est répété à quelques reprises puis, devant les objections du salarié qui prétendait qu'à cette cadence il ne produirait que de la *scrap*, le contremaître lui a répondu : « Maintiens ta vitesse pendant dix minutes, après il (l'employeur) s'en va voir son hockey, tu pourras la diminuer... »



Une caméra permet de capter les entrées et les sorties à la cantine et à la salle de toilettes. Puisque tous les salarié-es prennent leur dîner et leur pause-santé à cette cantine, l'employeur peut donc contrôler la durée de ces pauses.



Récemment, l'entreprise a nommé un directeur d'usine unilingue anglophone alors que la majorité des salariés sont unilingues francophones...

Au front : les jeunes

Texte : Emmanuelle Tassé

Photos : Michel Giroux

Le rassemblement des jeunes de la CSN, les 15 et 16 octobre, à Montréal, fut convivial et chaleureux.

Les quelque 80 participantes et participants venaient de presque toutes les régions du Québec. Plus de la moitié d'entre eux travaillaient dans le secteur de la santé et des services sociaux, et un quart provenait de syndicats affiliés à la Fédération du commerce.

Des témoignages percutants sur la vie syndicale ont déboulé sans trêve. Au menu : sujets chauds, franc-parler, fougue et enthousiasme, dans un heureux mélange des générations.

La rencontre a débuté avec un portrait du marché du travail. Les travailleurs sont aujourd'hui, pour beaucoup, occasionnels, à contrat, surnuméraires, à temps partiel, vrais ou faux autonomes. En plus d'être sous-payés, moins de 40 % de ces travailleuses et ces travailleurs précaires bénéficient d'avantages sociaux, contre 85 % des salarié-es réguliers. Josée Lamoureux, conseillère syndicale au Service des relations du travail de la CSN, qui présentait ce portrait, a ajouté, en outre, « on se dirige doucement vers une société qui produit et consomme 24 heures sur 24. Déjà, 30 % de la population active est touchée par des horaires atypiques. Difficile de bâtir, de prévoir, d'organiser son temps, de faire garder les enfants, de prendre des vacances dans ces conditions. » La tendance s'observe aussi dans le secteur public, mais avec moins de dégâts puisque les syndicats y servent de remparts.

« Même ceux qui ne souhaitent pas l'emploi à vie trouvent généralement la plaisanterie moins drôle après 40 ans », répond cette économiste à ceux qui seraient tenter d'associer la précarité à un nouveau mode de vie dans le vent. Malheureusement, les perspectives d'avenir ne rassureront personne : l'instabilité était encore, il n'y a pas si longtemps, le lot de la jeunesse, mais en 2003, au Québec, le taux de chômage des 25-34 ans rejoignait celui des 45-54 ans. « On se demande si cette situation ne sera pas permanente », déplore Josée Lamoureux.

Les jeunes ne sont pas antisyndicaux

C'est sur cette note que d'anciens militants du comité national des jeunes de la CSN sont venus donner leurs points de vue. L'économiste Sylvie Vachon a rappelé comment ce comité des jeunes est né en 1985, en pleine récession. Elle a témoigné de la volonté de la CSN de réagir au taux de chômage des 15-24 ans, au

travail atypique tranquillement banalisé, aux nouvelles clauses « orphelin » et au taux de suicide élevé des jeunes que certains chercheurs reliaient à la conjoncture économique. « La CSN mesurait combien les conséquences seraient désastreuses socialement, à court et à long termes, si personne ne protégeait les conditions de travail des jeunes », a-t-elle expliqué. Jean-Marc Courtemanche, conseiller syndical, a souligné quant à lui l'intérêt actuel des jeunes pour la syndicalisation. « Malgré ce qu'on peut entendre, ils sont nombreux à nous contacter pour obtenir nos services. »

« Les préjugés que les jeunes ont parfois au départ tombent facilement, a remarqué Hugo Toupin, président du Syndicat des professionnels et professionnelles des affaires sociales du Québec (SPPASQ-CSN). Plus ils connaissent le terrain syndical, plus ils sont intéressés à s'engager. »

Ce qu'ils ont dénoncé

Quelques pépins dans l'engrenage syndical ont toutefois été soulevés. Caser des heures de militantisme dans un équilibre travail-famille-loisirs déjà difficile à trouver, n'est pas une mince affaire. Les cas de *burnout*, fréquents aujourd'hui chez les moins de 30 ans, enfoncent encore le clou : les jeunes concernés par ce problème ne sont peu ou pas disponibles pour le syndicat, a expliqué Hugo Toupin.

De plus, ont vivement regretté quelques participants, quand les plus vieux ne souhaitent plus mettre la main à la pâte, les jeunes se trouvent privés d'une transmission de savoir dont ils auraient grand besoin.

À l'inverse, ce n'est pas toujours évident pour les derniers rentrés de faire leur place quand leurs aînés ne sont pas prêts à céder du terrain. L'accueil et l'encadrement ne vont pas de soi partout, surtout pour les néophytes timides. Certains jeunes ont raconté avoir dû courir après leur syndicat pour parvenir à l'in-

tégrer. La partie semble plus facile pour les fonceurs qui arrivent avec certaines connaissances syndicales, mais pas systématiquement non plus. Malgré tous ses efforts, sa détermination et son bel accent tonique, Rachel Pageau, seule femme du Syndicat des travailleuses et travailleurs des pâtes et cartons de Jonquière inc., attendait encore, depuis un an, que ses collègues lui accordent une responsabilité officielle.

L'incompétence et la démotivation

Si les jeunes participants tenaient au principe d'ancienneté, ils souhaitaient, dans l'ensemble, des ajustements. Entre autres pour répondre aux besoins des jeunes familles, au moment de choisir la période de vacances, par exemple. Aucun parent, même le dernier rentré au service, n'est intéressé à prendre quinze jours de congé en octobre. Autre point : comment remédier au fait que, dans certains milieux, la motivation des plus jeunes dérange les plus vieux jusqu'à créer des tensions ? Plusieurs personnes ont clairement signifié qu'elles refusaient de se laisser écraser par la paresse de collègues encroûtés ou par une organisation du travail sclérosante. Il est également ressorti qu'il était du rôle du syndicat, comme de l'employeur, de lutter contre l'incompétence.

Anick Perreault, responsable du comité national des jeunes de la CSN a fait savoir qu'elle prenait bonne note de ce qui avait été dit et que le comité y réfléchirait sérieusement. De son côté, la secrétaire générale de la CSN, Lise Poulin, a indiqué qu'il reviendra aux jeunes de réinventer l'action syndicale et de comprendre les enjeux de leur temps, dans le respect des valeurs CSN.



Lise Poulin



Toutes les générations se sont exprimées sur les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés sur le marché du travail.

Montréal Ouverture d'un centre sur les inégalités sociales de santé

Des études ont démontré que les inégalités sociales se transforment en inégalités de santé. Pourtant, on parle encore trop peu de l'impact des conditions de vie des individus sur leur santé. D'où l'idée de mettre sur pied, en octobre dernier, à Montréal, le Centre de recherche sur les inégalités sociales de santé Léa-Roback. Décédée à 97 ans en l'an 2000, cette grande dame donne donc son nom à un centre dont l'esprit fait écho au sien. Pour connaître davantage les causes des inégalités de santé et diminuer les inégalités sociales, 26 chercheurs

et chercheurs en sociologie, démographie, géographie, psychologie, neurobiologie, épidémiologie, kinésiologie, santé publique, santé environnementale, éducation, biostatistique, études urbaines et science politique, y trouveront une niche. Financé par des fonds fédéraux, le centre



Photos : Alain Chagnon

Syndicaliste et féministe, Léa Roback, cette militante montréalaise, deuxième d'une famille juive de neuf enfants, s'est battue pendant plus de cinquante ans pour le respect des plus vulnérables, notamment des ouvrières en usine de textile.



Dans les quartiers les plus pauvres, les dépanneurs pullulent et les véritables supermarchés se font rares. Le coût des aliments, leur disponibilité, leur fraîcheur et la proximité des sources d'approvisionnement ont pourtant un impact direct sur la santé. C'est ainsi que, faute d'argent et de facilités, les personnes les plus pauvres mangent souvent mal, constate la Direction de la santé publique de Montréal.

Léa-Roback, premier du genre au Canada, mettra en lien tous ceux qui peuvent contribuer à l'avancement de la recherche en vue de proposer des solutions, comme ce fut déjà expérimenté en Suède, en Angleterre et aux Pays-Bas. Son terrain d'étude principal sera circonscrit à la ville

de Montréal, mais le centre restera en lien avec le Réseau de recherche en santé des populations du Québec, qui se donne comme mission de développer la recherche québécoise, en rassemblant des chercheurs issus de régions.

Emmanuelle Tassé

Congrès du Conseil central du Bas-Saint-Laurent Santé et éducation au cœur des préoccupations

Sur le thème *En action, pour une région solidaire !*, les déléguées au congrès du Conseil central du Bas-Saint-Laurent, qui s'est déroulé du 27 au 29 octobre, ont manifesté leur détermination à



préserver nos réseaux de santé et d'éducation en les gardant à l'abri de la privatisation. Ils poursuivront ainsi la lutte pour le maintien et l'amélioration du réseau public de santé et de services sociaux soutenu par un financement adéquat. Ils appuient aussi l'Association des intervenantes et intervenants en milieu résidentiel pour adultes qui sont en quête de justice, de démocratie et d'équité.

Le conseil central exige en outre un réinvestissement significatif en éducation, et il luttera pour la défense du réseau collégial en dénonçant toute action gouvernementale qui mettrait en péril son rôle et son existence. Il s'oppose également à toute tentative d'introduire de nouvelles formes de partenariats privé-public, tant dans la gestion que dans les services, que ce soit dans le secteur de la santé et des services sociaux ou dans celui de l'éducation.

Yvan Sinotte

Congrès du Conseil central de l'Outaouais Unis dans l'action : continuons le combat

L'offensive était à l'ordre du jour du 64^e Congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais qui s'est tenu, du 16 au 19 novembre, sur le thème *Unis dans l'action : continuons le combat*.



La région connaît en effet une grande disparité de revenus. « Notre population, précise le rapport du comité exécutif du conseil central, est plus jeune, plus riche, plus instruite que la moyenne québécoise. Cependant, cela ne l'empêche pas d'être aussi celle qui connaît le plus haut taux de décrochage scolaire de tout le Québec. En effet, derrière les statistiques de la richesse se cachent de véritables poches de pauvreté. Dans la portion rurale de la région, les revenus sont nettement inférieurs si on les compare à ceux de la partie urbaine.

Le Conseil central de l'Outaouais entend accentuer sa présence publique afin de préserver les services publics susceptibles d'enrayer le décrochage scolaire, d'améliorer le sort des citoyennes et des citoyens âgés, de résoudre les besoins criants de logements sociaux, la proximité de l'Ontario créant une pression à ce niveau. Les coûts étant plus bas du côté québécois, nombreux sont les Ontariens qui viennent s'y installer, de sorte que le logement devient de moins en moins abordable.

Yvan Sinotte

Licenciements massifs et fermetures

Du soutien financier pour les travailleurs de 55 ans ou plus

Abitibi-Consolidated à Port-Alfred, Olymel à Princeville, Aciers Atlas à Sorel-Tracy, Voilailles Maxi à Saint-Lin, Foresteel, Mecair et Victoria Précision à Montréal : des centaines de travailleuses et de travailleurs continuent d'être frappés de plein fouet par des licenciements collectifs ou des fermetures d'entreprise. Depuis la disparition du Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA) de 55 ans et plus, en mars 1997, il n'existe plus de programme de soutien du revenu visant spécifiquement ce groupe de salariées pourtant confronté aux sérieuses difficultés de se trouver un emploi. C'est pourquoi la CSN, la CSD, la CSQ et la FTQ revendiquent un nouveau programme : le Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés (PSRPTA).

« C'est difficile, à 55 ans, quand on a travaillé pour le même employeur toute sa vie, de recommencer à zéro et d'apprendre un nouveau métier pour retourner sur le marché du travail », souligne Denise Boucher, vice-prési-



Denise Boucher

dente de la CSN. Dans le mémoire commun qu'elles ont remis en septembre 2003 au ministre québécois de l'Emploi, de la Solida-



Un PSRPTA, c'est quoi ?

Le programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés de 55 ans et plus vise à leur permettre de terminer leur vie active dans leur région et dans la dignité.

Critères d'admissibilité proposés

- Avoir 55 ans ou plus ;
- Être victime d'un licenciement collectif ou d'une fermeture d'entreprise ;
- Avoir participé au marché du travail au moins 10 ans au cours des 30 dernières années ;
- Présenter un écart trop grand entre ses compétences acquises et celles requises sur le marché du travail ;
- Ne pas pouvoir trouver un emploi.

Soutien financier offert

Le PSRPTA offrirait, s'il était instauré demain, un soutien mensuel du revenu pouvant varier entre 1170,66 \$ et 1789,67 \$, soit l'équivalent de 14 047,92 à 21 476,00 par année.

Le PSRPTA serait financé à 70 % par le fédéral et à 30 % par les provinces.

rité sociale et de la Famille, Claude Béchar, les centrales syndicales rappellent que des études ont démontré que plus les travailleuses et les travailleurs avancent en âge, moins l'accès à la formation leur est facile. En outre, s'ils n'ont pas eu accès à de la formation continue, leurs compéten-

ces acquises sont déphasées par rapport à celles requises sur le marché du travail. La perte de l'emploi est donc beaucoup plus dure à vivre pour eux.

Confronté à un bon nombre de fermetures et de licenciements massifs depuis une vingtaine d'années, le président de la Fé-

dération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, a de surcroît constaté que les 55 ans et plus sont victimes de discrimination en raison de leur âge, les employeurs étant réticents à les embaucher.

Négociation entre Ottawa et Québec

À la veille du déclenchement des élections fédérales, les responsables des centrales syndicales avaient rencontré deux porte-parole du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada. Ceux-ci les avaient assurés que la demande d'un nouveau programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés serait étudiée.

« De son côté, le premier ministre Jean Charest s'est commis sur ce sujet lors de la clôture du Forum des générations, en octobre dernier », souligne la vice-présidente de la CSN.

« La société, souligne-t-elle, se doit de respecter les personnes qui ont contribué à développer le Québec. Elles ne peuvent être laissées pour compte vers la fin de leur vie active, du seul fait que leur entreprise ferme ses portes ou procède à un licenciement collectif. »

Actuellement, s'ils ne réussissent pas à se trouver un nouvel emploi, les travailleuses et les travailleurs âgés sont contraints, après avoir épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, de faire une demande d'aide sociale. Or, en vertu de la réglementation d'admissibilité, les prestataires ne doivent pas posséder plus de l'équivalent d'une seule de leurs prestations mensuelles dans leur compte bancaire. Ils doivent donc liquider leurs économies et leurs avoirs à quelques années de leur retraite. Une cruelle réalité à laquelle ils sont poussés après avoir consacré de nombreuses années au travail.

Michel Crête

Sans tenir compte des votes relatifs à la loi 30

La CSN accueille 671 nouveaux syndiqué-es

Du 1^{er} septembre au 31 octobre dernier, 18 syndicats regroupant 671 travailleuses et travailleurs ont reçu leurs certificats d'accréditation confirmant leur affiliation à la CSN ou l'ajout de nouveaux membres. Ces résultats ne tiennent pas compte du dépouillement des votes d'allégeance syndicale tenus du 7 septembre au 8 octobre dans le réseau de la santé et des services sociaux en vertu de la loi 30 (voir le reportage à la page 15 de cette édition).

La CSN regroupe plus de 2800 syndicats représentant au-delà de 280 000 travailleuses et travailleurs évoluant dans la plupart des secteurs d'activité. Au Québec, 41,2 % de la main-d'œuvre est syndiquée.

Voici la liste des nouveaux syndiqué-es à la CSN :

Accueil-Parrainage Outaouais, 6 agents d'accueil ;
 Rachele-Berry, rue Sainte-Catherine Est (Gestion Quadrium),
 Montréal, 10 commis et caissières ;
 Alliance pour la santé étudiante du Québec, Montréal, 50 agents
 de service : bureau, coordination, informatique, communications ;
 SOLIM-Société en commandite de valeurs mobilières, Montréal,
 16 employé-es de bureau ;
 Projet de suivi communautaire, Montréal, 9 agentes et agents de
 suivi et salarié-es de bureau ;

Aérospatiale Sargent, Montréal, 43 employé-es ;
 Quebecor World-Imprimerie, 190 travailleuses et travailleurs
 d'imprimerie ;
 Centre de la petite enfance (CPE) Le train de Bourgogne, Montréal
 métropolitain, 13 éducatrices et éducateurs ;
 CPE de l'Île-des-Sœurs, Montréal métropolitain, 15 éducatrices
 et éducateurs ;
 CPE Mon univers, Montréal métropolitain, 14 éducatrices et éduca-
 teurs ;
 CPE Enfants de tous les pays, Montréal métropolitain, 19 éducatrices
 et éducateurs ;
 Centre d'hébergement Manoir de l'Île-de-l'Ouest, 60 employé-es ;
 Manoir Richelieu, Charlevoix, 160 travailleuses et travailleurs
 de l'hébergement ;
 Air liquide - Établissement de Vanier, 10 salarié-es ;
 Fédération des coopératives d'habitation, Québec, 22 employé-es ;
 Autobus Robin, Normandin, Saguenay-Lac-Saint-Jean,
 15 chauffeurs et mécaniciens ;
 A. C. Friction, Granby, 13 travailleurs ;
 Association forestière de la Vallée du Saint-Mauricie,
 6 agentes et agents de développement et de communication.

Michel Crête

Nouvelle édition

L'ABC des personnes non syndiquées

— Vos droits au travail

Au bas de l'échelle, groupe populaire pour la défense des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, vient de produire une nouvelle édition de *L'ABC des personnes non syndiquées — Vos droits au travail*. Bien que ce guide de plus de 100 pages s'adresse aux personnes non syndiquées, les sujets qui y sont abordés intéresseront aussi les syndiqués.

En effet, le document explique entre autres la Loi sur les normes du travail et présente le nouveau volet de celle-ci portant sur le harcèlement psychologique. Il y est aussi question des droits et libertés de la personne. Le guide fait par ailleurs état des différentes formes de discrimination au



travail qui sont interdites. Il explique également comment entreprendre un recours devant la division des petites créances de la Cour du Québec.

Bref, il s'agit d'un outil facile à consulter, qui contient de nombreuses informations utiles à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec. Vous pouvez vous le procurer en envoyant un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de Au bas de l'échelle, au coût de 15 \$ (incluant les frais de livraison). Si vous allez le chercher, le coût est de 10 \$. L'adresse est 6831-A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1. Bonne lecture !

Lise Lanno

C'est Noël pour tout le monde !

Congédiés pour activités syndicales ou en conflit de travail, des membres de la CSN comptent sur votre appui pour mettre un peu de baume dans leur cœur durant la période des fêtes. En plus des prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN, ils sont nombreux à compter sur votre générosité et votre solidarité durant les célébrations entourant la fête de Noël et l'arrivée du Nouvel An. Vous êtes donc invités à contribuer financièrement à la 21^e édition de la campagne des paniers de Noël de la CSN.

**Mode de contribution
volontaire**
 Syndicat de moins
de 100 membres : 50 \$
 50 \$ additionnels
par tranche de
100 membres

Les dons se font
par intercaisse à la
Caisse d'économie
solidaire Desjardins,
au compte
Solidarité
paniers de Noël,
transit 81592276,
folio 561862.



Guérilla politique, automne 2004

Rassemblement du 30 octobre

Près de 2000 syndiqué-es de la CSN se sont réunis au Palais des congrès de Montréal, le 30 octobre, pour passer en revue les dossiers sur lesquels les syndicats confrontent le gouvernement Charest. Le rassemblement s'est terminé par une prestation du groupe Loco Locass qui a soulevé l'enthousiasme avec leur chanson « Libérez-nous des libéraux ».



Photos : Alain Chagnon

Un peu partout au Québec, des centaines de syndiqué-es de la CSN ont participé à la journée de perturbation des lieux de travail. Aux Îles-de-la-Madeleine, les syndiqués en ont même profité pour envoyer le premier ministre Charest prendre le large avant que les eaux du fleuve Saint-Laurent ne gèlent.

Semaine du souvenir

Des manifestations régionales, des soupes populaires et des visites impromptues aux bureaux de ministres et de député-es de comté ont eu lieu le 15 novembre, première journée d'action de la semaine du souvenir. À Québec, devant l'Assemblée nationale, des syndiqué-es ont déployé un puzzle géant des lois adoptées sous le bâillon en décembre 2003.



Photo : Louise Leblanc



Alors que se tenait derrière des portes closes le congrès du Parti libéral du Québec, au Palais des congrès de Montréal, plus de 6000 personnes ont manifesté dans la rue pour dénoncer les politiques néolibérales du gouvernement Charest.



Photos : Alain Chagnon

Deux nouvelles œuvres du sculpteur Roger Langevin

Son affabilité et sa volubilité n'ont d'égal que sa créativité et son esprit entreprenant. Roger Langevin est ce sculpteur et pédagogue qui a pourvu la façade de l'édifice de la CSN, à Montréal, du fameux haut relief à trois angles représentant des travailleuses et des travailleurs à l'effort. Il vient d'exécuter un portrait modelé de Marcel Pepin accroché à l'entrée du 1601, De Lorimier. Sa plus récente œuvre est installée dans le vaste couloir qui traverse l'édifice du siège social de Fondation.

Professeur à l'Université de Québec à Rimouski, il enseigne l'art et la pédagogie au département des sciences de l'éducation depuis une dizaine d'années. Né au Lac-Saint-Jean, il étudie à l'École des beaux-arts de Montréal, puis emménage à Mont-Laurier où, pendant 12 ans il enseigne les arts plastiques au niveau secondaire. En 1975, il décroche du travail à temps plein pour se consacrer exclusivement à la sculpture avec une nette préférence pour la sculpture monumentale.

S'il est un artiste reconnu et réputé, Roger Langevin aime également la recherche et l'expérimentation qu'il réalise sur les différents matériaux qu'il a utilisés pour ses œuvres. Alors que la sculpture placée devant l'édifice de la CSN est en béton modelé, technique originale au début des années 80, le portrait de Marcel Pepin est d'argile, matériau d'usage courant. Celle de Fondation est dans une matière qu'il a mise au point avec un collègue et qu'il a baptisé « résilice » en raison de sa composition à base de résine et de silice. « Ce produit, à base de résine, de poudre de verre, de quartz et de silice, se modèle à peu près comme de l'argile, précise Roger Langevin. Il se travaille à la spatule, il peut se sabler et devient extrêmement dur. »

Fondation : sculpture en « résilice »

La structure de la sculpture de Fondation est faite de polystyrène retenu par de la broche à poulailler, le tout enveloppé de ruban à masquer qui a été laminé de fibre de verre et de résine de polyester comme celle utilisée pour la finition des canots. Une fois sablée, la « résilice » est ap-

pliquée en modelage sur l'ensemble pour l'étape finale. « C'est un matériau qui sèche très vite, précise l'artiste. Quand je travaille, mon collaborateur me demande veux-tu l'avoir épais ou plus liquide ? Veux-tu qu'il sèche en 10 ou 20 minutes ? J'ai donc mon matériau prêt pour le moment où je veux le travailler, ce qui offre des possibilités extraordinaires. Selon la méthode traditionnelle, il faut faire la sculpture en argile ou en plâtre. Ensuite, on fait un moule en caoutchouc qu'il faut démouler et après on coule. Avec la façon de faire que j'ai utilisée, je ramène le travail de modelage à une seule opération.

« C'est un matériau léger et très résistant, poursuit Langevin. Et plus économique. Un coulage

en bronze aurait coûté quatre fois plus cher. Mon collègue et moi avons mis au point un matériau qui va permettre à d'autres artistes de faire de la sculpture monumentale à des coûts raisonnables. »

L'artiste

Roger Langevin, le curieux, l'expérimentateur, est d'abord et avant tout un artiste. Un artiste à contre-courant de son époque. Il fait du figuratif et des formes polies. Quand ses confrères s'adonnent à l'abstrait au fini rugueux. « Au 18^e siècle, comme dans les années 20, tout le monde trouvait merveilleux les surfaces polies. Aujourd'hui, les surfaces polies, les routes en sont encombrées avec nos voitures neuves,

qui se ressemblent toutes d'ailleurs, avec de belles courbes. Ça n'impressionne plus personne parce qu'on sait que c'est fait à la machine. Quand j'ai quitté les Beaux-arts, j'étais puriste, j'allais vers l'esthétique. Je faisais des œuvres abstraites, quoiqu'on nous ait enseigné à partir de modèles. Si, aujourd'hui, je fais de la sculpture figurative, c'est un choix. Le retour vers la surface polie, c'est une question de lumière. La sculpture est intimement reliée à la lumière. Sans lumière, pas de sculpture, parce que la sculpture est habituellement monochrome. La peinture peut se passer de lumière, même s'il faut une source lumineuse pour la voir.

« En sculpture, poursuit Langevin, il faut toujours s'imaginer que le matin la lumière va être assez basse, que ça va donner un tel effet, en fin de journée un autre. La sculpture est toujours en dialogue avec la lumière en raison du volume. En dessous du



Photo : Alain Chagnon

Langevin n'a pas voulu sculpter des visages angoissés. Les mâchoires fortes des personnages cherchent à bâtir l'équilibre. Le tout forme des sphères placées en opposition avec des cubes qui se bousculent dans un joyeux désordre ordonné. « La liaison entre les formes géométriques, les blocs et les formes humaines est totale. À distance, personne ne remarque que ça n'a pas de bon sens. La main, par exemple, est intégrée dans le bloc. J'ai été au maximum de mes connaissances sculpturales de l'époque. »

volume, nous avons de l'ombre et une partie éclairée. Un visage peut sourire à 8 heures du matin, un sourire très frais, et à midi l'expression peut avoir changé avec un petit repli au coin de la bouche. »

Et comment Langevin a-t-il expérimenté sa capacité de réaliser du figuratif ? En faisant de la sculpture sur glace alors qu'il étudiait. « J'en ai réalisé 350 en trois ans. Pas toutes très bonnes, mais ce n'est pas grave, elles ont fondu. »

Rimouski « langevinée »

Roger Langevin ne se contente pas de concevoir des œuvres monumentales, dans tous les sens du terme, il sait aussi les exposer, et la première bénéficiaire de son talent est sa ville d'adoption : Rimouski. Une trimurale gigantesque trône dans un parc. Son œuvre, *Les bâtisseurs*, vient rappeler aux rimousoises et aux rimouskois le labeur de leurs ancêtres. Et c'est loin d'être fini. Langevin, grâce à une entente entre l'université et la municipalité, a obtenu de pouvoir utiliser un vaste entrepôt et le parc adjacent, en bordure de la voie ferrée, à proximité de l'université. Il a élaboré un programme de cours à l'échelle internationale, qui s'étalera sur 10 ans et qui permettra la réalisation de deux sculptures par année. Les œuvres produites en atelier seront exposées dans le parc. Un programme comme celui-là n'existe nulle part ailleurs, affirme Langevin.

Un être entier qui se passionne pour son métier, un artiste qui sait transmettre sa joie de créer. Voilà Roger Langevin.

Yvan Sinotte

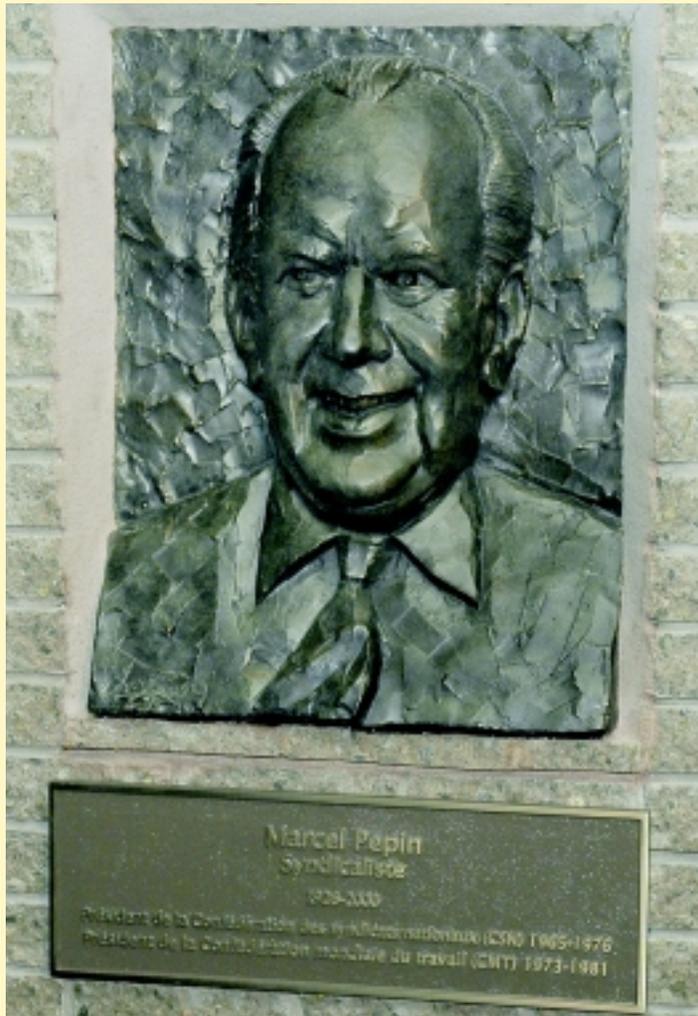


Photo : Michel Giroux

Le relief de Marcel Pepin a été façonné à partir d'une photo. « C'est plein de sérénité, ce qui convenait pour l'entrée d'un édifice. J'y ai incorporé mon désir de justice que Marcel Pepin a poussé beaucoup plus loin que moi dans l'action. J'ai exagéré le front, siège de l'intelligence. Le mouvement se retrouve dans la cravate, explique Langevin. Elle part au vent, donne de l'énergie. Le visage est fait de coups de spatules, mêmes coups que le fond. Ce n'est pas une tête plaquée sur un fond. Ce fond fait partie du personnage. »



Photo : Michel Giroux

Roger Langevin souligne que la sculpture qui pare l'intérieur de l'édifice de Fondation est la plus complexe qu'il ait réalisée en 30 ans de carrière. « C'est une œuvre faite pour être vue tout le tour. Il faut qu'elle offre un intérêt quel que soit l'angle sous lequel on l'observe. Quand on regarde les vides entre les cylindres (bras) supérieurs, on y voit un mouvement des vides. Il y a des moments où l'un des vides devient central. La base indique que ces personnages sont enracinés dans leur milieu. Les chaises en sont le leitmotiv ; étant toutes semblables, elles créent un rythme. Le dynamisme n'est pas nécessairement le résultat d'une action physique. Comme sculpteur, j'exprime ce dynamisme par des formes tangibles et c'est par l'idée du vote qu'ici je réussis à le montrer. »

Campagne présidentielle américaine

L'argent des riches et les médias

L'Amérique tout entière a passé une nuit blanche lors de la réélection à la présidence des États-Unis de George W. Bush au début de novembre. Plusieurs ont perçu dans cette victoire une montée de la droite américaine ou encore l'expression des valeurs américaines et de la crainte du terrorisme. D'autres n'y ont vu qu'une répétition de l'histoire. En temps de guerre, les présidents américains ont tous été réélus. Mais les élections américaines consistent aussi en l'art d'aller chercher le vote des pauvres avec l'argent des riches, en promettant de protéger les uns par rapport aux autres. Et à ce chapitre, les médias américains ont joué un rôle primordial dans cette campagne.

En quelque sorte, George W. Bush a été capable de gagner cette élection en convainquant les Américains — grâce à l'argent des lobbies de la finance, de la religion, des armes et des assurances — qu'il les protégeait. *Perspectives CSN* a interviewé Jean-Marc Léger, président de

Léger Marketing, qui a suivi cette campagne de près. Il croit que c'est parce que les Américains et les Américains sont nerveux et qu'ils n'ont plus le sentiment de sécurité depuis les attentats du 11

septembre, qu'ils ont élu George W. Bush contre la promesse de maintenir l'offensive et de gagner contre le terrorisme.

Dans cet esprit, les médias, et plus particulièrement les médias électroniques, ont joué un rôle essentiel. Par exemple, depuis la guerre en Afghanistan, le réseau de télévision Fox News, propriété entre autres d'anciens conseillers de George Bush père, a littéralement contrôlé l'information. Ce réseau, résolument à droite, a couvert la guerre de façon très progouvernementale avec des côtes d'écoute phénoménales. À un point tel que cette couverture a influencé l'ensemble des concurrents, comme CNN, ABC, NBC ou CBS, dans leur quête

d'auditoire. Si les médias électroniques ont appuyé George W. Bush et l'ont bien présenté, voire vendu aux Américains, la situation est différente dans le monde de la presse écrite, où les appuis sont à peu près partagés entre républicains et démocrates. Ce sont donc les médias électroniques qui ont pavé la voie à George W. Bush en gagnant un auditoire à droite grâce à une programmation que l'on peut qualifier de télé-réalité version guerrière, avec tout l'aspect artificiel que cela incombe.

Stratégie victorieuse de Bush

Jean-Marc Léger décrit en quatre points ce qu'il appelle « la stratégie victorieuse de George

Bush ». D'abord, il a réussi à imposer son programme de guerre, et à ce titre, il avait beaucoup plus de crédibilité que son adversaire, John Kerry. Ensuite, Bush est demeuré, tout au long de la campagne, très conservateur en livrant un message simple basé sur les valeurs américaines. Troisième élément de la victoire de Bush : ce dernier a réussi à définir John Kerry avant que ce dernier ne se définisse lui-même. Et enfin, Kerry a démontré au cours de la campagne qu'il pouvait être un bon président, notamment durant les débats, mais pas nécessairement un bon chef de guerre.

Jean-Marc Léger précise que les Américains ont fait face à un risque : celui de voter Bush et d'obtenir une nouvelle guerre ou celui de voter Kerry, mais de ne pas avoir la paix. Or, c'est pour minimiser le risque qu'ils ont voté Bush, croit-il.

John Kerry a cherché à joindre les électeurs du centre et à stimuler sa base conservatrice, délaissant par le fait même les syndicats et les groupes communautaires. En fait, les démocrates se cherchent, car, depuis Bill

Clinton, qui a gouverné vers le centre, personne, sauf quelques exceptions, n'a vraiment stimulé la gauche américaine. Pourtant, le Parti démocrate était traditionnellement le parti des pauvres, des plus démunis, bref, un parti populiste. Maintenant, il est difficile de savoir au juste ce qu'il est. Il doit donc se redéfinir clairement devant la montée des républicains. Car c'est en allant chercher les clientèles des autres que les démocrates ont perdu la leur, pas nécessairement en matière de vote, mais en termes de stimulation de l'électorat.

Jean-Marc Léger conclut que les Américains ont vu en John Kerry ce qu'ils auraient aimé être et en George W. Bush ce qu'ils sont vraiment. « Bush représente le patriotisme américain alors que son peuple cherche à se venger », dit-il. Les républicains auront beaucoup de latitude au cours des deux prochaines années puisqu'ils auront le contrôle du Congrès, au sens large. Il n'en reste pas moins qu'un président, qui en est à son deuxième mandat, éprouve toujours beaucoup de difficultés.

Daniel Leduc



Jean-Marc Léger



Coût de la campagne présidentielle américaine en 2004, toutes dépenses cumulées : 4 milliards de dollars. De cette somme, 1,6 milliard de dollars ont été dépensés en publicité.

Photo : Associated Press

La génération ego.com...

L'invité

Gilles Lesage, journaliste émérite

Journaliste depuis 45 ans, dont 30 ans à la Tribune parlementaire à Québec, surtout pour *Le Devoir*, mais également pour *La Presse* et *Le Soleil*, Gilles Lesage est un observateur attentif et averti, non seulement de la scène politique mais également de la société québécoise. Entre autres, éditorialiste au *Devoir* de 1982 à 1999, professeur en journalisme (presse écrite) à l'Université Laval et à l'Université de Montréal durant 12 ans, membre du Conseil de presse pendant 5 ans, il est un des piliers du journalisme au Québec. Et comme il le spécifie lui-même : « J'ai été membre cotisant de la CSN (de 1964 à 1999) durant 35 ans. »

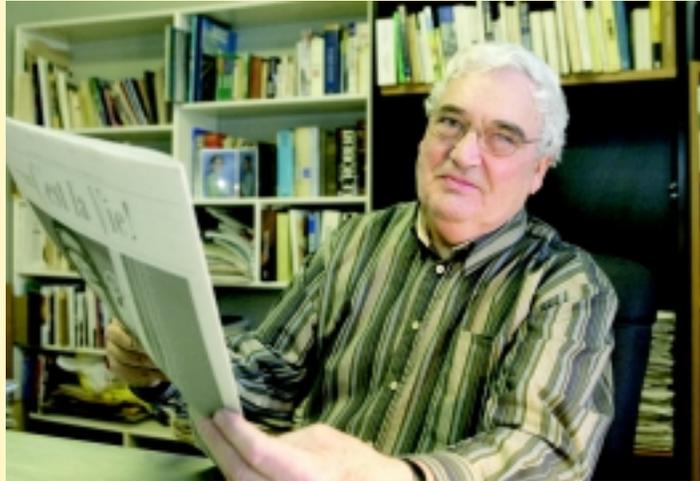


Photo : Clément Allard

En trois brèves décennies, sommes-nous passés au Québec de la démocratie balbutiante à l'adocratie triomphante ?

À observer notre comportement collectif, force est de donner raison à Alvin Toffler dans *Le choc du futur*. De la corvée de nos grands-parents à la solidarité de nos parents, nous avons sauté, pieds et poings liés, dans le règne du chacun pour soi, du narcissisme, du nombrilisme, du *Me, Myself and I*. La hiérarchie s'effondre, l'éphémère s'impose.

Un trou, une cheville. Une cause me passionne, je la fais triompher et je rentre, repu, sous ma tente. Je me débrouille, que les autres en fassent autant.

Surtout *NIMBY* ! Pas dans ma cour ! À chacun son lobby myope !

Quel contraste avec la renaissance collective et la rénovation sociale des années 60 et 70 !

Les nécessaires coups de barre en éducation, en santé, en écono-

mie, en politique, n'auraient pas été fructueux sans consensus et sans souci du bien commun. Les réformes ont, certes, soulevé des résistances féroces, mais le vouloir-vivre collectif les a vaincues, grâce aux sacrifices qui s'imposaient pour le bien de l'ensemble. De la nationalisation de l'électricité au référendum de 1980, des grands barrages aux rentes collectives et à la Caisse de dépôt, en passant par les fronts communs syndicaux, l'effort communautaire a été soutenu, les succès estimables.

Après le NON de trois Québécois sur cinq, il y a brisure, rupture. Comme si la glorification des droits individuels, enchâssés et bétonnés, sonnait le glas des aspirations collectives et solidaires d'un petit peuple en sursis.

Étrangement, plus les problèmes sont lourds et complexes, plus les réponses se font partielles, temporaires, éphémères, modulaires.

Les intellos qui sont retournés en campagne y veulent tout « le confort et l'indifférence » de la ville, et surtout pas d'odeurs désagréables.

Les écolos proclament la fin des grands barrages hydroélectriques, mais ils donnent leur bénédiction enthousiaste à des forêts d'éoliennes qui vont égayer les paysages bucoliques à coups de pis-aller énergétiques.

Sous prétexte de virage vert, on rejette d'emblée, les yeux fermés, avant même les études d'impact et le choix d'un site, un projet de terminal méthanier.

Les bons apôtres de la consultation et de la participation sont tellement imbus de leur science infuse qu'ils rejettent d'avance les conclusions qui ne font pas leur affaire.

Des réformes en santé, en éducation ? Oui, mais sans verser un sou de plus. On joue, gratuitement, à l'autruche. Le cynisme des maîtres du moment n'a d'égal que nos exigences égoïstes, sur fond de sur-enchère, sonnante et trébuchante.

De la génération lyrique à la X et à la Y *Generation*, la fin d'un rêve, un saut dans le vide ?

Ego.com ? Les experts radio-canadiens de M^{me} Bazzo ont raison : tel est bien le nom, peu glorieux, de notre époque éclatée et branchée, individualiste, qui prend le pas sur les valeurs sociales et communautaires.

Bonjour l'adocratie, hélas...

Perspectives  **CSN**

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131

Publié cinq fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination

Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca

Adjoint à la coordination

Benoit Aubry

Rédaction

Lise Lanno, Jean-Sébastien Marsan et Information-CSN

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu

Photographes

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, Yves Lacombe, AP, PC, Reuters et contributions militantes

Caricaturiste

Boris

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Jean Gladu, Sophie Marcoux

Numerisation photo

Benoit Aubry

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie Impart Litho

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

UNISSONS NOS FORCES



CSN

